

Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

23/01/2020

Cet arrêté modifie l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Il définit les nouvelles modalités d'accès à la formation en soins infirmiers. Il modifie les modalités de versement d'une indemnité de stage aux étudiants ainsi que les modalités de prise en charge des frais de transport des étudiants pour se rendre sur les lieux du stage. Il crée également une possibilité d'aménagement des études pour certaines catégories d'étudiants.